

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 443

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 191106

**Direction en charge :** Ressources Humaines

**Objet :** Mise à disposition d'un travailleur handicapé du SAT Hors les murs de l'Association Trisomie 21-Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/11/2019

**Compte rendu affiché le :** 10/12/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

**Absents-Excusés :**

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

**Absents :**

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

**Politique :** *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 443

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 191106

**Direction en charge :** Ressources Humaines

**Objet :** Mise à disposition d'un travailleur handicapé du SAT Hors les murs de l'Association Trisomie 21-Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le travail en milieu ordinaire par l'intermédiaire d'un Service d'Aide par le Travail est une alternative pour des adultes en situation de handicap entre les structures de Centre d'Aide par le Travail et le monde du travail classique.

Le code de l'action sociale et des familles (article R344-16) prévoit en effet que « lorsque l'exercice d'une activité à caractère professionnel en milieu ordinaire de travail est susceptible de favoriser l'épanouissement personnel et professionnel et de développer la capacité d'emploi de travailleurs handicapés admis dans un service d'aide par le travail, celui-ci peut mettre une ou plusieurs personnes en situation de handicap à la disposition d'une collectivité territoriale ».

Les travailleurs concernés continuent à bénéficier d'un accompagnement médico-social et professionnel assuré par l'établissement ou le Service d'Aide par le Travail.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville souhaite renouveler dans ses services, à compter du 09 décembre 2019, pour une durée d'un an, un travailleur en situation de handicap dans ce cadre.

Il s'agit d'un agent d'entretien au Jardin d'enfants du parc de l'Europe mis à disposition par le Service d'Aide par le Travail « Hors les murs » de l'association Trisomie 21 Loire. Compte tenu de la situation particulière de cette personne, la durée du temps de travail est limitée à un temps partiel de 23,75 heures dans la collectivité et 2 heures de soutien au SAT.

Ce dispositif donne pleinement satisfaction et contribue à l'insertion professionnelle des personnes. Pour mémoire, la Ville accueille déjà 3 personnes dans ce type de dispositif, à savoir un agent à la Médiathèque de Carnot, un agent aux serres municipales et enfin un agent de restauration au sein d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

□ **Contenu :**

Dans la continuité des différentes actions que la Ville de Saint-Étienne conduit visant l'inclusion des personnes en situation de handicap, il est proposé de poursuivre l'accueil de ces travailleurs en situation de handicap dans le cadre de conventions de mise à disposition au sens de l'article R344-16 du code de l'action sociale.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint Étienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 11 126.67€

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>	11 126.67€					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition d'un travailleur en situation de handicap du SAT « Hors les murs » de l'association Trisomie 21 Loire,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b> BP 2019 et 2020 - chapitre 012 - article 621.8
<b>Résultat du vote :</b> 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b>
	<b>Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY</b>